

Séance du 11 mai 2021**Délibération n° 2021-70**

L'an deux mil vingt et un, le 11 du mois de mai à 20 heures, se sont réunis, à Isle-et-Bardais, dans la salle des fêtes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Monsieur Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 30 avril 2021.

Présent(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur Marc SIGNORET, Monsieur Raymond AUCLAIR, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Sébastien DENIZOT, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Gilles JACQUET, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Monsieur Kamel AMARA, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Jérôme JOMIER, Madame Elisabeth PLESSE, Monsieur Didier REGRAIN, Monsieur Sébastien MERY, Madame Nathalie ROUGIER, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Christophe BAJARD, Monsieur Francis LEBLANC

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) :

Absents excusés : Madame Marie-Solange LALEVEE, Madame Marie de NICOLAY

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Anne RENAUD, Madame Sylvie DUCLOITRE, Monsieur Romain POULET

Assistaient également à la réunion : Monsieur Loïc DUFORNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	24
Nombre de suffrages exprimés	16
Votes Pour	16
Votes Contre	0
Abstentions	8

NOMENCLATURE ACTES	
N° : 7.2	Thème : Fiscalité

Objet : Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères des communes relevant du SICTOM du secteur de Cérilly

Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Président de la communauté de communes ;

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1634 A et 1634 A bis ;
- VU** les statuts de la communauté de communes ;
- VU** les bases figurant dans l'état fiscal 1259OM 2021 ;
- VU** le montant attendu par le SICTOM du secteur de Cérilly soit 693 243 € ;

Considérant que ce sont les communes suivantes qui relèvent du SICTOM du secteur de Cérilly :
Ainay-le-Château, Braize, Cérilly, Couleuvre, Hérisson, Isle-et-Bardais, Le Brethon, Le
Vilhain, Saint-Bonnet-Tronçais, Saint-Caprais, Theneuille et Valigny ;

Après en avoir délibéré,

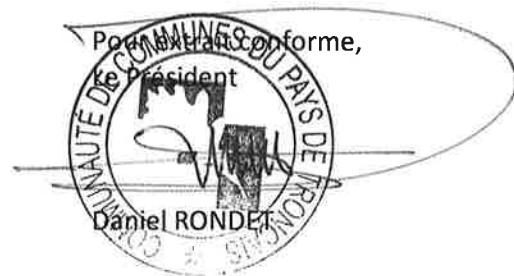
DECIDE :

Article 1 : d'approuver le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, au titre de
l'année 2021, tel qu'il figure ci-dessous :

Bases prévisionnelles	Taux	Produit attendu
5 952 032	11,65 %	693 243 €

Article 2 : d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 11 mai 2021,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour être en conformité,
Le Président

Daniel RONDET
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE IRONCIS

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet
d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication
et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours
citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr